

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2024-09-09

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-cinq du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Blain, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, 1er Vice-Président pour la présidente empêchée, dûment convoqués le jeudi dix-neuf du mois de septembre deux mille vingt-quatre.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	21
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. OUDAERT), Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme ARBRUN), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Absents :

Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain.

Secrétaires de séance : Mme Clotilde SHAMMAS & Mme Martine TESSIER

FINANCES - BUDGET ANNEXE REOMI - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2024-03-19 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits supplémentaires au regard des dépenses insuffisamment dotées et intervenant dans les chapitres 011, 012, 65, 78 et 042 pour la section de fonctionnement et dans les chapitres 20, 21 et 040 pour la section investissement ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20240925-2024-09-09-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2024

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations en date du 16 septembre 2024 ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2024 du budget annexe REOMI les virements de crédit équilibrés en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Type d'écriture	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
F	D	Réelle	011	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	31 000,00 €	- 3 700 €	27 300,00 €
F	D	Réelle	011	6066	Carburants	85 000,00 €	- 13 800 €	71 200,00 €
F	D	Réelle	012	6411	Salaires et appointements	364 655,00 €	50 000,00 €	414 655,00 €
F	D	Ordre	042	6811	Dotation aux amortissements et immobilisations incorporelles et corporelles	171 000,00 €	1 500,00 €	172 500,00 €
F	D	Réelle	65	6541	Admissions en non valeurs	0	3 700,00 €	3 700,00 €
F	D	Réelle	65	658	Autres charges de gestion courante	546 000,00 €	-20 000,00 €	1 526 000,00 €
F	R	Ordre	042	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat	9 000,00 €	14 000,00 €	23 000,00 €
F	R	Réelle	78	7817	Reprise sur dépréciations des actifs circulants	0	3 700,00 €	3 700,00 €
I	D	Ordre	040	13911	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000,00 €	14 000,00 €	23 000,00 €
I	D	Réelle	20	2031	Frais d'études	0 €	7 300,00 €	7 300,00 €
I	D	Réelle	21	2181	Matériel de transport	305 000,00 €	12 500,00 €	292 500,00 €
I	D	Réelle	21	2188	Autres	121 812,20 €	- 7 300,00 €	114 512,20 €
I	R	Ordre	040	28183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 000,00 €	1 500,00 €	9 500,00 €

- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer les actes correspondants :

- DSF - Chapitre 011 : -17 500€
- DSF - Chapitre 012 : + 50 000 €
- DSF - Chapitre 042 : + 1 500 €
- DSF - Chapitre 65 : - 16 300€
- RSF - Chapitre 042 : + 14 000 €
- RSF - Chapitre 78 : + 3 700 €
- DSI - Chapitre 040 : + 14 000 €
- DSI - Chapitre 20 : + 7 300 €

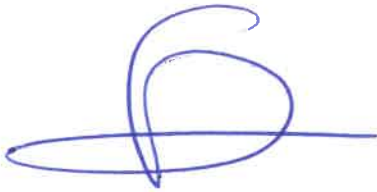
Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20240925-2024-09-09-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2024

- DSI – Chapitre 21 : - 19 800 €
 - RSI – Chapitre 21 : + 1 500 €
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Île Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ - 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 25/09/2024

Les secrétaires de séance
Clotilde SHAMMAS



Martine TESSIER



Pour la Présidente empêchée,
Nicolas OUDAERT
1^{er} Vice-Président

